



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 6 Octobre 2015
Compte rendu affiché le : 9 octobre 2015
Date de la convocation : 25 septembre 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20151006-571-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2015

Nombre de délégués : 34
En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 23

Nombre de délégués concernés : 34
En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 23

Présents:

CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Charbonnier A, Demmelbauer P, Lebreton L, Laffont J,

CCFL : Bonnier D, Charbonnier G, Mr Gonon P, Thizy B, Rousset L

CCHL.: Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM : Mme Bussière L, Gandilhon M

SIE A :

Autres communes : Dumas C, Gonon P, Blanchon P F, Barcet S, Viricel A, Mme Biguet S, Rousset

Excusés : Mme Janvier Cassandre, Duboeuf P, Gassiloud T, Deshayes S, Dubois G, Vincent G, Soleymieux B, Barcet G

Secrétaire de séance : Villard P

Délibération 571 OBJET : plan de formation au profit des agents du SIMA COISE

Monsieur le Président, Jean Yves Charbonnier rappelle aux membres du Comité Syndical la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique dont dépend la structure, qui mentionnera les actions de formation suivante :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation devra également identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur DIF.

Fort de deux expériences ayant abouti à l'élaboration de plans de formation inter-collectivités pour les années 2009-2011 et 2012-2014, le CNFPT et le Centre de Gestion de la Loire ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2015, 2016 et 2017 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet :

- définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation,
- identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents,
- anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumées par les petites collectivités,
- accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.